Image not found or type unknown

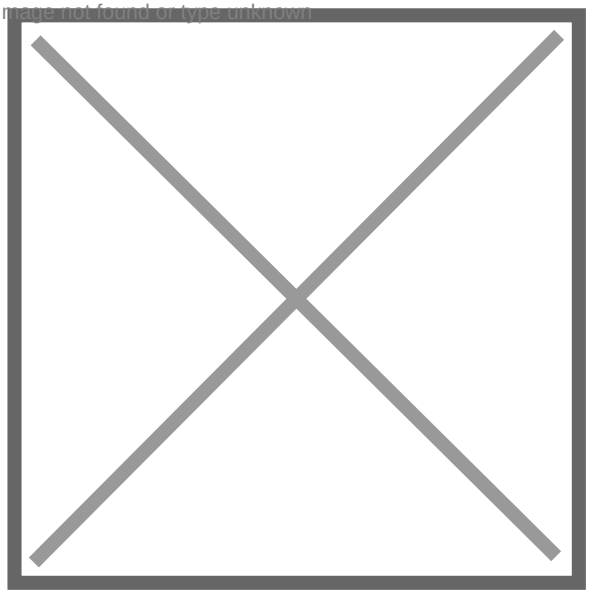

Incendie dans un garage que dois-je faire ?

Par **Mounir93**, le **03/03/2017** à **19:31**

Bonjour,

Alors voila ma situation.
J'avais un problème avec ma Peugeot 206 donc je l'ai emmené dans un garage Peugeot pour effectuer les réparations. Hier le garagiste m'appelle pour me prévenir que les réparations étaient finies et que je pouvais venir récupérer mon véhicule.
Aujourd'hui en allant au garage, je vois qu'il a pris feu et j'apprends que cela s'est passé dans la nuit. Mon véhicule était à l'intérieur, j'ai pu voir les dégâts ma voiture n'a pas pris feu mais il y a des dégâts importants.
En appelant mon assurance j'apprends que c'est la responsabilité civile professionnelle du garagiste qui prendra en charge les frais pour mon véhicule mais je me retrouve un peu perdu au milieu de tout cela j'aimerai bien savoir qu'est ce que je dois faire pour pouvoir obtenir un remboursement ou bien une réparation.
Je précise que sur les lieux il y avait la police qui a pris mes coordonnées et qui m'a dit de venir lundi au commissariat pour déposer plainte.
Merci d'avance pour votre aide.

Par **chaber**, le **03/03/2017** à **20:44**

bonjour

le véhicule étant déposé chez le garagiste c'est donc sous sa responsabilité. Donc assurance du garage.

Par **Mounir93**, le **03/03/2017** à **21:01**

Merci pour votre réponse et pour pouvoir stopper les mensualités de mon assurance il faut que j'envoie quel document à mon assurance ?

Par **Tisuisse**, le **04/03/2017** à **09:00**

Bonjour,

Vous faites aussi une déclaration à votre assureur auto si vous aviez souscrit la garantie incendie. En ce qui concerne votre crédit auto, vous devez continuer à en payer les échéances mais vous les réclamerez à l'assurance du garagiste.

Par **Mounir93**, le **04/03/2017** à **14:40**

Merci de m'avoir répondu. J'ai appelé mon assurance (Caisse d'Epargne) ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire de leur coté et que c'est l'assurance du garage qui devait tout faire.
On m'a dit également que je pouvais avancer le cas du préjudice que je subis à cause de cet incendie car je me retrouve sans véhicule et étant étudiant c'était mon moyen de locomotion pour aller à la fac et c'était le seul véhicule dans le domicile familiale quand est il de cela ?

Par **chaber**, le **04/03/2017** à **14:56**

[citation] J'ai appelé mon assurance (Caisse d'Epargne) ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire de leur coté et que c'est l'assurance du garage qui devait tout faire. [/citation]c'est ce que je vous avais répondu.

[citation]On m'a dit également que je pouvais avancer le cas du préjudice que je subis à cause de cet incendie car je me retrouve sans véhicule et étant étudiant c'était mon moyen de locomotion pour aller à la fac et c'était le seul véhicule dans le domicile familiale quand est il de cela ?[/citation]il faudra que vous 'réclamiez une privation de jouissance du véhicule

Par **Mounir93**, le **04/03/2017** à **15:50**

Et à qui je dois adresser cette réclamation ? (Désolé d'être un peu perdu)

Par **chaber**, le **04/03/2017** à **15:53**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

au garage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés